



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Hon. Mélanie Joly

Députée fédérale / Member of Parliament  
Ahuntsic-Cartierville



Le 30 mars 2020

Chers partenaires,

Cette lettre a pour objectif de vous informer des dernières mises à jour économiques annoncées par le gouvernement, afin de faire face à la pandémie du virus de la COVID-19.

Les prochaines pages expliquent les mesures pour soutenir l'économie canadienne :

### **Aide aux entreprises et aux organismes à but non lucratif :**

Notre gouvernement prend des mesures immédiates et décisives pour aider le milieu entrepreneurial à traverser cette période difficile.

Comme prochaine étape de notre plan d'intervention économique contre la COVID-19, nous allons soutenir les entreprises en :

- 1) Offrant jusqu'à 75% en subvention salariale aux employeurs admissibles pendant un maximum de 3 mois ;
- 2) Permettant aux entreprises de reporter les paiements de la TPS, de la TVH et les droits de douane jusqu'à la fin juin ;
- 3) Créant le nouveau Compte d'entreprise d'urgence du Canada pour aider à faire des prêts sans intérêt aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif ;
- 4) Offrant aux PME des prêts garantis pour aider à couvrir les coûts opérationnels.

Les entreprises pouvant démontrer une diminution de 30 % de revenus seront admissibles à la subvention salariale annoncée la semaine dernière. Le nombre d'employés ne déterminera pas l'admissibilité de quelque entreprise. La subvention s'appliquera aussi aux organismes à but non lucratif, ainsi qu'aux organismes de bienfaisance.

En tout, ces mesures représentent 65 milliards de dollars supplémentaires en soutien direct et 30 milliards de dollars en reports d'impôt supplémentaires.

### **TPS / TVH & report des droits :**

Notre gouvernement va offrir une aide immédiate, en reportant tout paiement de TPS / TVH et de droits de douane au cours des trois prochains mois.

Le report de ces paiements permettra jusqu'à 30 milliards \$ de prêts sans intérêt à être distribué pour faire face à ce défi sans précédent.

### **Subvention salariale :**

En bonifiant la subvention salariale précédemment annoncée, notre gouvernement accordera jusqu'à 75% aux employeurs admissibles, pour une période de 3 mois maximum, afin que les entreprises puissent réintégrer leurs employés sur leur liste de paie.

Plus de détails sur les critères d'éligibilité seront divulgués prochainement.

### **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes :**

Le nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes offrira jusqu'à 25 milliards de dollars aux institutions financières admissibles, afin qu'elles accordent des prêts sans intérêt aux petites entreprises et organismes sans but lucratif.

Grâce à ces prêts, les petites entreprises auront accès au capital dont elles ont besoin et à taux d'intérêt de 0% pour qu'elles puissent payer le loyer, couvrir d'autres dépenses importantes au cours de prochains mois.

Ce programme, qui permettra aux entreprises d'obtenir un maximum de 40 000 \$, soutiendra les employeurs canadiens, y compris les organismes à but non lucratif ayant eu en 2019 une masse salariale situé entre 50 000 \$ à 1 million \$.

Les prêts peuvent être remboursés pendant 2 ans, sans intérêt, avec une option pour une autre période de trois ans avec intérêt.

Les remboursements du solde du prêt, payés au plus tard le 31 décembre 2022, entraînera une remise de prêt de 25% (jusqu'à 10 000 \$).

## **Garantie de prêt et Programme de prêt conjoint :**

Emploi et développement Canada garantira de nouveaux crédits à l'exploitation. De plus, jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars, des prêts à terme sur capacité d'autofinancement que les institutions financières accordent aux PME pourront être obtenus.

La Banque de développement du Canada, en collaboration avec des institutions financières, fournira des liquidités supplémentaires aux entreprises grâce au nouveau programme de prêt conjoint offrant jusqu'à 6,25 millions de dollars.

Ces nouveaux programmes permettront aux entreprises de garder leurs employés, de payer leurs factures et de faire face à la pandémie de la COVID-19.

N'hésitez pas à contacter le bureau de circonscription pour toute autre question, au (514) 383-3709 ou à l'adresse courriel suivante : [melanie-joly@parl.gc.ca](mailto:melanie-joly@parl.gc.ca). Notre équipe est là pour vous écouter.

Cordialement,



Mélanie Joly  
Députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville

### **Ottawa**

Pièce 406  
Édifice de la Justice  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613 992-0983  
Télééc. : 613 992-1932

### **Circonscription**

225, rue Chabanel Ouest  
Bureau 1109  
Montréal (Québec) H2N 2C9  
Tél. : 514 383-3709  
Télééc. : 514 383-3589

### **Ottawa**

Room 406  
Justice Building  
Ottawa, Ontario K1A 0A6  
Tel.: 613 992-0983  
Fax.: 613 992-1932

### **Constituency**

225 Chabanel Street West  
Suite 1109  
Montreal, Quebec H2N 2C9  
Tel.: 514 383-3709  
Fax.: 514 383-3589